



Après avoir essayé le vélo électrique, notre rédacteur Alexandre Haederli est tout sourire. Il n'a quasiment pas sué.

Les performances des vélos à assistance électrique ne cessent de s'améliorer. Aujourd'hui, ce mode de locomotion permet de se rendre à son travail sans avoir besoin d'enfiler une tenue de sport ni de prendre une douche à l'arrivée. Autre avantage pour une utilisation urbaine, le coup de pouce

fourni par le moteur au moment de l'accélération permet de se fondre plus facilement dans la circulation.

De plus, certaines villes subventionnent l'achat de deux-roues électriques (*lire encadré*). Une population de plus en plus large est séduite par cette alternative à la fois

écologique – respect de l'environnement – et saine – pratique d'une activité physique. Des atouts qui, malgré des prix encore un peu rédhitoires, augurent de beaux jours à la petite reine, version électrique.

Alexandre Haederli
Photos Alban Kakulya

Les questions que vous vous posez

Suis-je obligé de pédaler? Oui! Le moteur électrique est une assistance au pédalage. Pour qu'il s'enclenche, il faut qu'il détecte un mouvement du pédalier.

Les vélos électriques peuvent-ils rouler sous la pluie? Oui, le moteur et la batterie sont isolés de façon à supporter les intempéries.

Puis-je l'utiliser comme un vélo normal? La plupart des modèles offrent la possibilité de choisir si l'on souhaite utiliser l'assistance. Si cette dernière est désactivée, il

devient un vélo classique... le poids du moteur et de la batterie en plus!

Comment recharger les batteries? En règle générale, les batteries sont amovibles et il suffit de les placer pendant quelques heures sur un chargeur relié à n'importe quelle prise (230 volts). En complément, certains modèles possèdent également un système qui permet aux batteries de se recharger pendant les descentes.

Faut-il un permis? Non. Le moteur étant bridé à 25 km/h, les vélos

électriques sont considérés, du point de vue de la loi sur la circulation routière, comme des cycles. Ni permis ni immatriculation ne sont nécessaires. Seule la vignette vélo (6 francs par an) est obligatoire. Pour la même raison, vous êtes en droit d'utiliser les pistes cyclables.

Dois-je porter un casque? Bien que, comme sur un vélo traditionnel, le port du casque ne soit pas obligatoire, il est vivement recommandé, notamment par le Bureau de prévention des accidents (bpa). Infos: www.casque.ch

En savoir plus

Promotion électrique

NewRide est un programme de SuisseEnergie qui, en collaboration avec les cantons et les communes, vise à promouvoir les véhicules électriques. Le site web contient de nombreuses informations pratiques (questions fréquentes, communes participant au programme, liste de manifestations en faveur de la mobilité douce) ainsi qu'une liste des concessionnaires partout en Suisse: www.newride.ch

Coup de pouce des communes

Subvention à l'achat

Plusieurs villes de Suisse romande (Lausanne, Vevey, Montreux, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Sierre notamment) subventionnent l'achat d'un vélo électrique neuf auprès de points de vente agréés. Les critères qui régissent l'octroi de ces subventions varient d'une commune à l'autre. A Lausanne, celle-ci est destinée uniquement aux clients des Services industriels et se monte à 300 francs.

Sur un vélo conventionnel

Un kit à monter

Vous possédez déjà un vélo mais vous en avez marre des montées? Sachez qu'il existe un kit (un moteur, une batterie et une console de commande) qui peut se fixer sur un modèle conventionnel, quelle que soit la taille des roues. Comptez entre 1200 et 1900 francs pour le kit et une centaine de francs supplémentaires pour l'installation par un revendeur (le kit n'est pas garanti si vous l'installez vous-même).

Autres moyens de transport Scooters et voitures

NewRide promeut également les scooters électriques avec des modèles entre 4000 et 5000 francs pour des vitesses qui atteignent les 50 km/h. L'association *e'mobile* quant à elle est spécialisée dans les «véhicules routiers électriques et efficients». Au programme: voitures hybrides, au gaz naturel ou encore au bioéthanol. www.e-mobile.ch